



Mise en ligne du procès-verbal sur le site internet de la commune  
le :

11 AVR. 2025

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 MARS 2025 À 18h30**

*Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 06 mars 2025*

*(Le registre des délibérations est consultable en Mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat)*

**Membres en exercice :** (10)

**Membres présents :** (07)

Dominique BEYLY, Isabel BRIEUX, Marie CHASSAGNOUX, Léa DUMEYNIÉ, Caroline FOUCAUD, Fouzia KHALDI, Gérard MAIRE

**Membre excusé :** (01)

Jean GRIMA

**Membres absents :** (02)

Estelle FONDEVILLE, Jérôme KUZNIK

**Ouverture de séance à 19h44.**

Madame Isabel BRIEUX, Adjointe au Maire, a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2025**

Monsieur le Maire demande aux élus du conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2025.

**Le résultat est le suivant :** Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du 20 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Délibération : participation financière aux frais de scolarité pour les enfants de La Rivière scolarisés dans les classes ULIS au sein d'autres communes
- 2) Délibération : rénovation de l'éclairage public : programme LEDS
- 3) Délibération : travaux voirie 2025
- 4) Projet de budget 2025
- 5) Ligne de trésorerie 2025

- 6) Approbation du procès-verbal de mise à disposition dans le cadre de transfert de compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » entre la commune de La Rivière et la Communauté de communes du Fronsadais
- 7) Questions diverses

**1) PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ENFANTS DE LA RIVIÈRE SCOLARISÉS DANS LES CLASSES ULIS AU SEIN D'AUTRES COMMUNES**  
**DB\_2025\_03\_01**

La mairie de Libourne nous a informé qu'un enfant de la commune de La Rivière est scolarisé en ULIS pour l'année scolaire 2024-2025.

Conformément au Code de l'éducation, article L. 212-8, les communes de résidence doivent participer financièrement aux frais de scolarité des enfants qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leurs résidences principales, notamment lorsque cette scolarisation est justifiée pour des raisons médicales.

La participation demandée pour l'année 2024-2025 est de 776 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE:**

- ✓ **DE VALIDER** la participation financière aux frais de scolarité de la commune à hauteur de 776 €
- ✓ **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants
- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Vote :                      Pour 7                      Contre 0                      Abstention 0

**2) ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES AU SDEEG**  
**DB\_2025\_03\_02**

Monsieur le Maire informe que le SIE du Fronsadais propose aux communes du territoire le remplacement des luminaires de l'éclairage public en LEDS.

Le coût estimatif des travaux pour 71 luminaires est de 41 482,72 €, déduction faite des subventions, la participation de la commune est de 5 861,41 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- ✓ **APPROUVE** le remplacement de 71 luminaires de l'éclairage public en LEDS
- ✓ **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 41 482,72 €
- ✓ **APPROUVE** le montant de la participation de la commune à hauteur de 5 861,41 €
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération

Montant HT	FG SDEEG 7 %	HT + FG	Fonds vert SDEEG 30 %	Total HT + FG - 30 %	Participation SIE 60 % HT + FG	Solde commune	Solde définitif commune
38 768,90 €	2 713,82 €	41 482,72 €	11 630,67 €	29 852,05 €	23 881,64 €	5 970,41 €	5 861,41 €

- ✓ **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la commune
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Vote :                    Pour 7                    Contre 0                    Abstention 0

**3) TRAVAUX VOIRIE 2025  
DB\_2025\_03\_03**

Vu les devis établis par la Communauté de Communes du Fronsadais d'un montant total de 18 335,73 € TTC,

Vu l'enveloppe budgétaire accordée par la Communauté de Communes du Fronsadais pour les travaux voirie 2025 d'un montant total de 18 343 € TTC,

Considérant l'urgence de ces travaux de voirie programmés en 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- ✓ **ACCEPTE** les devis établis par la Communauté de Communes du Fronsadais pour un montant total de 18 335,73 € TTC
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces devis

Vote :                    Pour 7                    Contre 0                    Abstention 0

**4) PROJET DE BUDGET 2025**

Les élus ont en pris connaissance par mail du 06 mars lors de l'envoi de tous les documents pour la préparation du conseil municipal du lundi 10 mars.

Après échange avec les élus, un projet d'achat d'armoire pour stocker le matériel et produits d'entretien est en cours, Madame Caroline Foucaud va se renseigner s'il est possible d'en trouver une moins chère.

**5) LIGNE DE TRÉSORERIE**

Ce sujet n'a pas été abordé lors du conseil municipal mais le sera lors de la prochaine réunion.

**6) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DANS LE CADRE DE TRANSFERT DE  
COMPÉTENCE « CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE » ENTRE LA COMMUNE DE LA  
RIVIÈRE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FRONSDAIS**

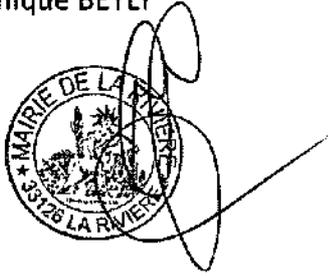
Les élus ont en pris connaissance et ont donné leur accord à l'unanimité.

**7) QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h51.

Le Maire,  
Dominique BEYLY



Le secrétaire de séance,  
Isabel BRIEUX

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Isabel BRIEUX.